

Image not found or type unknown



LES HUISSERIES EN FER SONT ELLES AU LOCATAIRE

Par **ISABOLA**, le **13/02/2011** à **20:01**

JE SUIS LOCATAIRE D UN LOCAL COMMERCIAL QUI A DES PORTES VITRÉE EN FER FORGE INCLUS DANS LE BATI MAIS DEPUIS LA CONSTRUCTION (20 ANS) ELLE N'ONT JAMAIS ETAIS CHANGER DONC ELLE ROUILLE DANS LE SOL ET LES MURS QUI DU PROPRIETAIRE OU DU LOCATAIRE DOIT PAYER POUR LES CHANGER? CAR LES VITRE CASSENT TOUT LE TEMPS;
MERCİ DE VOS REPNSES